



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 mars 2010

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/03/2010

D - 20100132

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 29 mars Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Suspension de séance à 17h08 et reprise à 17h33

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON (*sauf de 15h55 à 16h05*), M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (*présente jusqu'à 17h35*), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Véronique FAYET, M. Josy REIFFERS, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER,

***Musée d'Aquitaine. Convention de Partenariat avec France 3
Aquitaine. Signature. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) et France 3 Aquitaine ont décidé de s'associer pendant une durée de deux ans, pour promouvoir les grandes expositions temporaires qui seront présentées par le Musée d'Aquitaine.

En contrepartie de la mise à disposition par le Musée d'Aquitaine de 50 cartons d'invitation valables pour 2 personnes -qui seront offerts aux téléspectateurs- France 3 Aquitaine s'engage à :

- apporter son soutien promotionnel en diffusant pour chaque exposition l'information sur le site Internet de France 3, pour une valeur équivalente de 500 €

Une convention de partenariat stipulant les obligations de chaque partie a été établie.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer ce document.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 mars 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue à la Préfecture de la Gironde le

et

France 3 aquitaine représenté par Monsieur Jean-Pierre Bertrand, délégué régional aux Antennes d'Aquitaine - 136, rue Ernest Renan - 33075 Bordeaux cedex.

Ci-après dénommé "Le Partenaire »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) et France 3 Aquitaine ont décidé de s'associer pour promouvoir les grandes expositions temporaires qui seront présentées par le musée d'Aquitaine en offrant 50 cartons d'invitation valables pour 2 personnes aux téléspectateurs de France 3 Aquitaine.

Article I – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de régir les conditions matérielles et financières par lesquelles chaque partie participera à l'évènement mentionné dans le préambule ci-dessus.

Article II – Engagements de France 3 Aquitaine

France 3 Aquitaine s'engage à apporter à la Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) son soutien promotionnel pour chaque exposition :

- en diffusant l'information sur le site Internet de France 3, pour une valeur de 500 €

Article III – Engagements de la Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine)

La Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) s'engage en contrepartie à :

- mettre à la disposition de France 3 Aquitaine pour chaque exposition 50 cartons d'invitation valables pour deux personnes, permettant la visite de la manifestation en cours.

Article IV – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Article V – Résiliation de la convention

La présente convention pourra être résiliée à tout moment sans motif par l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation prend effet dans les 8 jours suivant la date d'envoi de ladite lettre recommandée.

En tout état de cause, en cas de résiliation du présent contrat par l'une ou l'autre des parties, aucune indemnité ne sera due par l'une ou l'autre des parties.

Article VI - Annulation – Renouvellement

La présente convention prendra fin à l'issue de la manifestation.

Article VII - Compétence juridique

Tous les litiges auxquels le présent accord de partenariat pourrait donner lieu notamment au sujet de sa validité, de son interprétation, de son exécution ou de sa cessation -qui n'auraient pas pu trouver une solution amiable entre les parties- relèveront de la compétence exclusive du Tribunal administratif de Bordeaux.

Article VIII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

Pour le Maire de Bordeaux – Place Pey Berland – 33077 Bordeaux Cedex.

Pour France 3 aquitaine -136, rue Ernest Renan - 33075 Bordeaux Cedex.

Fait à Bordeaux en quatre exemplaires
le

Pour la Ville de Bordeaux,	Pour France 3 Bordeaux,
Maire de Bordeaux	Jean-Pierre Bertrand Délégué régional aux Antennes d'Aquitaine